

**Proposition du Comité conjoint de la planification
découlant du rapport du Groupe de travail
sur les orientations futures de l'Université de Moncton**

au Sénat académique
et au Conseil des gouverneurs
de l'Université de Moncton

Mars 2002

Université de Moncton

Table des matières

| | |
|--|--|
| Liste des recommandations | i |
| Préambule | 1 |
| 1. La mission de l'Université de Moncton | 2 |
| 1.1 L'énoncé de mission | 2 |
| 2. Le rôle des campus | 5 |
| 2.1 Remarques générales | 5 |
| 2.2 La notion de l'Université réseau | 7 |
| 2.3 Le rôle des campus | 9 |
| 2.4 Les principes de la complémentarité, de la recherche des masses critiques et de l'optimisation des ressources | 11 |
| 3. Les axes de développement | 12 |
| 3.1 L'axe des études de premier cycle | 12 |
| 3.2 L'axe de la formation en santé | 17 |
| 3.3 L'axe de la formation continue | 18 |
| 3.4 L'axe de la thématique des milieux minoritaires | 19 |
| 3.5 L'axe de la recherche | 20 |
| 4. Le nom de l'Université | 22 |
| 5. Conclusion | 23 |
| Annexes | |
| Annexe A | Objectifs de l'Équipe de direction pour l'année 2001-2002 |
| Annexe B | Université de Moncton - Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) |
| Annexe C | Liste des recommandations (extrait du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton) |

**PROPOSITION DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION
DÉCOULANT DU RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL
SUR LES ORIENTATIONS FUTURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON**

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ

Recommandation 1

« Que l'Université de Moncton fasse la révision de son énoncé de mission dans le but de l'actualiser, tout en tenant compte des pistes suggérées par le Groupe de travail, des discussions faites sur le rapport de ce groupe au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs, et des consultations faites jusqu'à ce jour sur le rapport ».

Recommandation 2

« Que l'Université de Moncton mandate le CCJ de soumettre un projet d'énoncé de mission. Un tel énoncé de mission tiendra compte des résultats de nombreuses consultations déjà faites par le Groupe de travail et sera formulé en consultation avec la communauté universitaire. Le texte de l'énoncé sera soumis pour une rétroaction de la communauté universitaire avant d'être finalisé et acheminé au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs pour adoption ».

Recommandation 3

« Que le projet d'énoncé de mission préparé par le CCJ soit soumis pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002 ».

Recommandation 4

« Que la mission de l'Université, une fois adoptée par les instances appropriées, soit largement diffusée dans la communauté universitaire afin que celle-ci en possède une bonne connaissance et s'en serve comme guide dans toutes ses activités de planification et de développement ».

Recommandation 5

« Que la spécificité acadienne et francophone de l'Université de Moncton soit promue de façon soutenue auprès des instances gouvernementales ou autres, en mettant l'accent sur l'objectif global de bâtir un pays où les droits des minorités linguistiques sont respectés et garantis. En particulier, cette argumentation doit être avancée pour justifier un financement accru des gouvernements à l'égard de la plus importante université entièrement de langue française à l'extérieur du Québec ».

2. LE RÔLE DES CAMPUS

Recommandation 6

« Que l'Université de Moncton se dote d'un ensemble de politiques générales, académiques et administratives adaptées à la réalité d'une université réseau et caractérisées par la responsabilisation des unités; et qu'elle encourage la coopération entre les trois campus dans les activités d'enseignement et de recherche ».

Recommandation 7

« Que l'Université de Moncton prenne des mesures pour promouvoir la nature de réseau des trois campus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire ».

Recommandation 8

« Que des modifications soient apportées à l'alinéa 4(2) b, de la Charte de l'Université de Moncton, pour inclure les domaines d'intervention en foresterie, en agriculture et en aménagement du territoire au Campus d'Edmundston, sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention ».

Recommandation 9

« Que des modifications soient apportées à l'alinéa 4(2) c, de la Charte de l'Université de Moncton, pour inclure les domaines d'intervention en gestion des zones côtières et en gestion de l'information au Campus de Shippagan, sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention ».

Recommandation 10

« Que le projet d'amendement de la Charte de l'Université de Moncton soit préparé par le CCJ selon les recommandations 8 et 9 du présent rapport, et que ce projet soit soumis pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs des mois d'août et de septembre 2002 ».

3. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Recommandation 11

« Que les études de premier cycle soient reconnues comme un axe de développement de l'Université de Moncton ».

Recommandation 12

« Que l'Université de Moncton révise en profondeur la structure de ses programmes de premier cycle, dans l'objectif d'en proposer une reconfiguration, tout en tenant compte des éléments suggérés par le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université, soit une formation générale solide, des tronc communs, la multidisciplinarité, l'internationalisation et la responsabilité sociale. Une fois ce travail de reconfiguration terminé, et les nouvelles règles de composition de programmes approuvées par le Sénat académique, un plan d'implantation des changements à effectuer dans les divers programmes de l'Université doit être présenté au Sénat académique ».

Recommandation 13

« Que l'Université de Moncton mandate son Comité des programmes de premier cycle d'effectuer le travail de reconfiguration des programmes de premier cycle; que ce travail soit fait en consultation avec les unités académiques et étalé sur une période de dix-huit mois ».

Recommandation 14

« Que le Comité des programmes de premier cycle, en consultation avec les facultés et les décanats des études, développe une nouvelle grille d'évaluation pour l'approbation et le maintien des programmes, tout en tenant compte des critères suggérés dans la recommandation 20 du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université; et que cette grille soit présentée pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002 ».

Recommandation 15

« Que la formation en santé, dans ses aspects d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement ».

Recommandation 16

« Que l'Université de Moncton fasse une évaluation rigoureuse des besoins de formation dans le domaine de la santé et qu'elle explore, selon la grille de critères qu'elle se sera donnée, la pertinence de répondre à ces besoins par la création de nouveaux programmes, en particulier les offres de formation multidisciplinaire en santé à partir des partenariats internes et externes de l'Université ».

Recommandation 17

« Que l'Éducation permanente soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement ».

Recommandation 18

« Que l'Université fasse tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de la réforme proposée de l'Éducation permanente, afin de rendre ce secteur aussi dynamique et efficace que possible et apte à répondre aux besoins en formation continue de la société ».

Recommandation 19

« Que la thématique des milieux minoritaires, dans ses aspects de recherche, d'enseignement et de services à la collectivité, soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement ».

Recommandation 20

« Que l'Université fasse les démarches en vue de renforcer le fonds de dotation consacré aux études acadiennes afin de permettre à la Chaire d'études acadiennes et au Centre d'études acadiennes de se développer pleinement ».

Recommandation 21

« Que l'Université réactive le dossier d'une maîtrise en études acadiennes et travaille à développer ce programme d'études ».

Recommandation 22

« Que la recherche dans des créneaux identifiés prioritaires soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement ».

Recommandation 23

« Que l'Université mandate la Faculté des études supérieures et de la recherche d'identifier un nombre restreint de créneaux de recherche prioritaires, en se basant sur des critères objectifs et mesurables; et qu'un plan stratégique de développement de ces créneaux de recherche soit présenté au Sénat académique de décembre 2002 pour approbation ».

Recommandation 24

« Que l'Université dresse un plan d'action en vue de renforcer chacun des domaines de recherche qu'elle aura reconnus comme prioritaires. Ce plan devrait porter notamment sur le regroupement des forces, l'allocation des ressources, la création des chaires, l'embauche de personnel et le développement des partenariats avec d'autres organismes ».

Recommandation 25

« Que l'Université maintienne une infrastructure de base pour soutenir les efforts individuels et collectifs des chercheurs et chercheuses oeuvrant dans des secteurs qui ne font pas partie des domaines qu'elle aura définis comme prioritaires ».

4. LE NOM DE L'UNIVERSITÉ

Recommandation 26

« Que le nom de l'Université de Moncton soit maintenu pour désigner l'entité universitaire et ses trois campus ».

Recommandation 27

« Que la Direction générale des relations universitaires, ensemble avec les représentants des campus et aidée par une expertise en communications, travaille à établir une politique générale d'usage du nom institutionnel avec des normes bien définies, incluant une politique d'affichage favorisant le caractère distinct des campus et mettant en évidence le caractère réseau de l'institution ».

Recommandation 28

« Qu'une politique générale d'usage du nom institutionnel, telle que mentionnée dans la recommandation 27, soit présentée pour approbation aux instances appropriées en juin 2003 ».

PRÉAMBULE

Le 15 novembre 2001, le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université a complété son rapport avec ses 48 recommandations. Il s'agit d'un travail d'envergure, effectué à l'intérieur d'un mandat bien défini et d'un délai de temps assez serré. Soucieux d'être à l'écoute de divers intervenants, le Groupe de travail a mené de nombreuses consultations, tant avec la communauté universitaire qu'avec les associations et les intéressés dans la population acadienne et francophone de la région. À partir de ces consultations et des données mises à sa disposition, le Groupe a fait ses analyses et tiré ses propres conclusions sur les grandes orientations possibles de l'Université. Son rapport et ses recommandations, au même titre que les rapports majeurs des commissions d'études qui l'ont précédé, marquent une étape importante dans l'histoire du développement de l'Université de Moncton.

Le Comité conjoint de la planification académique (CCJ) n'a pas l'intention de reprendre ici les mises en contexte et les analyses détaillées faites par le Groupe de travail pour arriver aux recommandations du rapport cité. Il ne fait part que des résultats des discussions menées à diverses instances et à travers les consultations avec la communauté universitaire; il essaiera aussi de dégager les points de consensus pour des suivis spécifiques, distinguant les éléments essentiels de ceux qui ont déjà fait l'objet des actions déjà entreprises par l'Université.

Sans vouloir minimiser l'importance d'un certain nombre de recommandations du Groupe de travail, le CCJ a cru bon de ne pas présenter celles qui relèvent plutôt de l'administration ou de la gestion de l'Université, dans le but ultime de se concentrer sur les grandes orientations et les choix stratégiques que l'institution aura à faire.

Les 48 recommandations du rapport du Groupe de travail ne seront donc pas reprises individuellement pour adoption ou rejet au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Le Comité adoptera plutôt une approche de synthèse des idées émises et des pistes qui sont suggérées par le Groupe de travail, et fera des recommandations qui, à son avis, reflètent le

plus les éléments principaux pouvant assurer le développement de l'Université dans les années à venir.

1. LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

1.1 L'énoncé de mission

Le Groupe de travail cite l'énoncé de mission tel que formulé dans *La Charte, la Mission, Statuts et règlements* (19 septembre 1998) comme étant l'énoncé « en vigueur », puisque cette version a été remise au Groupe lors de sa formation. Le Groupe a aussi cité l'énoncé plus court qui a paru dans le *Plan stratégique 1999-2004* comme étant un condensé du texte paru en 1998. Or, depuis la remise du rapport du Groupe de travail, l'Université de Moncton a fait paraître la nouvelle édition, datée de novembre 2001, du document *La Charte, la Mission, Statuts et règlements*, et celle-ci contient la version de l'énoncé de mission qui a paru dans ledit Plan stratégique. En reconnaissant que cette confusion peut influencer quelque peu le débat, le CCJ croit néanmoins que les discussions dans le rapport du Groupe de travail restent pertinentes, incitant à apporter les clarifications nécessaires et à faire le suivi quant à la recommandation 1 du rapport. Cet exercice, en même temps, amènera le Comité à faire adopter par les instances appropriées, soit le Sénat académique et le Conseil des gouverneurs, un énoncé de mission actualisé, ou tout au moins, réaffirmé dans le présent contexte.

Tel que constaté lors des discussions au CCJ, au Sénat et au Conseil des gouverneurs, il s'est dégagé un certain consensus par rapport à une révision de l'énoncé de mission, sans pourtant s'engager à suivre toutes les pistes proposées par le Groupe de travail. Même si certains reconnaissent l'importance des notions telles l'accessibilité aux études universitaires et la comparabilité eu égard à d'autres institutions, le CCJ ne serait pas prêt, à ce moment-ci, à se prononcer sur la pertinence d'ajouter ces éléments à l'énoncé de mission. D'autre part, des remarques ont été faites afin de distinguer l'énoncé de mission comme tel de celui faisant état de la vision, des objectifs ou des valeurs de l'institution, correspondant mieux, par exemple, à la notion d'accessibilité aux études. Plusieurs s'entendent cependant pour reconnaître que, quelles que soient les modifications ou apports nouveaux à cet énoncé, les éléments tels les caractères francophone et généraliste de l'Université de Moncton, la notion

d'une institution desservant la population acadienne et francophone en Acadie et dans la Francophonie, et l'excellence des contributions en enseignement et en recherche, restent des éléments immuables dans l'énoncé.

Les considérations ci-haut exprimées ont donc amené le CCJ à faire la recommandation suivante.

Recommandation 1

« Que l'Université de Moncton fasse la révision de son énoncé de mission dans le but de l'actualiser, tout en tenant compte des pistes suggérées par le Groupe de travail, des discussions faites sur le rapport de ce groupe au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs, et des consultations faites jusqu'à ce jour sur le rapport ».

Puisque plusieurs consultations ont été faites par le Groupe de travail, le CCJ ne croit pas nécessaire de refaire le travail déjà effectué par ce Groupe. Il serait cependant important d'adopter un processus qui permettrait une rétroaction de la part de la communauté universitaire avant d'amener toute proposition d'énoncé de mission au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs. Dans un tel esprit, la recommandation suivante est faite.

Recommandation 2

« Que l'Université de Moncton mandate le CCJ de soumettre un projet d'énoncé de mission. Un tel énoncé de mission tiendra compte des résultats de nombreuses consultations déjà faites par le Groupe de travail et sera formulé en consultation avec la communauté universitaire. Le texte de l'énoncé sera soumis pour une rétroaction de la communauté universitaire avant d'être finalisé et acheminé au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs pour adoption ».

Comme échéance, le CCJ pense que décembre 2002 serait une date appropriée pour présenter ce projet d'énoncé de mission.

Recommandation 3

« Que le projet d'énoncé de mission préparé par le CCJ soit soumis pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002 ».

Une fois adopté, l'énoncé de mission, tel que préconisé par le Groupe de travail dans sa recommandation 2, devrait être bien connu de la communauté universitaire. Cette recommandation est reprise dans ce qui suit.

Recommandation 4

« Que la mission de l'Université, une fois adoptée par les instances appropriées, soit largement diffusée dans la communauté universitaire afin que celle-ci en possède une bonne connaissance et s'en serve comme guide dans toutes ses activités de planification et de développement ».

Les recommandations ci-dessus du CCJ, à notre avis, font suite aux éléments essentiels du chapitre du rapport du Groupe de travail traitant de la mission de l'Université. En ce qui concerne les recommandations 3, 5, et 7 de ce rapport, le CCJ estime que l'Université de Moncton s'est déjà engagée dans des actions dans le sens de ces recommandations, et qu'elle continuera à intensifier ses efforts dans les domaines concernés. De manière particulière, la notion d'accessibilité aux études universitaires exprimée dans la recommandation 7 pourrait être incluse comme une valeur fondamentale véhiculée par l'institution lors du travail de formulation de son énoncé de mission.

Quant à la recommandation 4 sur les composantes de formation se rattachant au milieu et la recommandation 8 invitant l'Université à repenser sa structure de programmes de formation, celles-ci reviendront lors des discussions sur les axes de développement de l'Université. En particulier, concernant la recommandation 8 du rapport qui est faite après un exposé sur la mission généraliste de l'Université, elle est interprétée comme une mise en contexte du Groupe de travail. En effet, tout en reconnaissant cette mission généraliste fondamentale, le Groupe a cru bon de rappeler que la variété de programmes offerts doit être accompagnée par une garantie de qualité et de ressources disponibles.

1.2 Le financement pour l'accomplissement de la mission

La recommandation 6 du Groupe de travail revêt un caractère particulièrement important car elle traite du financement de l'Université de Moncton pour lui permettre d'accomplir sa mission spécifique au service de la population acadienne et francophone de la province et du pays. Même si le CCJ reconnaît que l'Université consacre déjà de nombreux efforts à promouvoir cette spécificité et demander un financement en conséquence, une recommandation dans ce sens affirmera la volonté de l'institution d'amplifier ses démarches en vue de l'obtention d'un financement approprié.

Recommandation 5

« Que la spécificité acadienne et francophone de l'Université de Moncton soit promue de façon soutenue auprès des instances gouvernementales ou autres, en mettant l'accent sur l'objectif global de bâtir un pays où les droits des minorités linguistiques sont respectés et garantis. En particulier, cette argumentation doit être avancée pour justifier un financement accru des gouvernements à l'égard de la plus importante université entièrement de langue française à l'extérieur du Québec ».

2. LE RÔLE DES CAMPUS

2.1 Remarques générales

Tant au niveau des commentaires faits lors des consultations que dans les discussions au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs, la recommandation 9 du rapport du Groupe de travail n'a pas reçu l'appui de la plupart des intervenants. En effet, même si plusieurs seraient favorables à certaines modifications dans la Charte de l'Université de Moncton afin de permettre un développement plus stratégique et optimal des campus de l'Université, on ne serait pas prêt à remettre en question les fondements de la Charte ou de refaire l'équilibre des représentations au Conseil des gouverneurs et au Sénat académique. En particulier, par rapport à la représentation au Conseil des gouverneurs, on s'accorde à dire que l'Université de Moncton, indépendamment du nombre de campus, a davantage à avoir

une composition du Conseil qui reflète l'ensemble des régions desservies. Une telle représentation permettrait à l'Université de rester proche des préoccupations du milieu et de bien servir sa population. De plus, le type de modification envisagé dans la Charte ne nécessiterait pas une refonte aussi radicale, telle que préconisée par la recommandation 9 du Groupe de travail.

Les éléments se trouvant dans les recommandations 10, 11 et 18 du rapport du Groupe de travail offrent cependant des pistes intéressantes. Avant de les commenter, il serait important de faire le point sur certains termes utilisés qui, de l'avis de plusieurs, n'expriment pas la réalité des campus.

Le Groupe de travail, en traitant des rôles des campus, réfère souvent à la « vocation régionale » des campus de Shippagan et d'Edmundston. Une telle caractérisation ne serait pas appropriée car la vocation de chaque campus n'est pas nécessairement reliée directement aux réalités socio-économiques régionales, et la portée des programmes de formation doit être universelle. Ainsi, les sciences forestières devraient être reconnues comme un champ de formation et d'activités dont l'importance et la portée dépassent largement les limites « régionales » et provinciales. Une terminologie faisant un plus grand consensus serait « une vocation particulière », car en réalité, chaque campus possède des caractéristiques particulières, se complétant les unes et les autres dans le portrait global de l'Université. Par ailleurs, le rapport du Groupe de travail semble beaucoup insister sur le caractère « principal » du campus de Moncton, même si, *de facto*, ce dernier possède déjà le plus grand nombre de programmes de formation et est identifié dans la Charte comme étant la seule constituante « habilitée à offrir des programmes d'études universitaires complets menant au baccalauréat, à la maîtrise et au doctorat ». Nous ne croyons donc pas qu'il serait nécessaire de faire une recommandation dans ce sens, comme l'a fait la recommandation 15 du rapport du Groupe de travail, puisque cette caractéristique du Campus de Moncton est déjà reconnue dans la Charte. Ce qui importe le plus, c'est de définir les rôles respectifs des campus, dans le respect des principes que seront explicités plus loin.

Avec les réserves exprimées par rapport au vocabulaire utilisé par le Groupe de travail, le document abordera maintenant les éléments qui semblent rallier plusieurs points de vue.

2.2 La notion de l'Université réseau

L'Université de Moncton est déjà, en principe, une université réseau. Le message du Groupe de travail est que ce caractère réseau n'est pas assez mis en évidence, et qu'il reste du chemin à faire pour réellement instaurer une culture réseau dans l'institution. Le CCJ appuie cette constatation et croit que l'Université peut faire davantage pour mieux définir son caractère réseau et le promouvoir à travers les trois campus. En ce faisant, l'Université augmentera la solidarité entre ses trois campus, harmonisera son fonctionnement réseau et rendra ses actions beaucoup plus optimales et efficaces, assurant le développement de tous et de chacun dans un esprit de coopération et de respect mutuel.

Une telle culture réseau doit se traduire dans toutes les sphères d'activité de l'Université, allant de l'appellation des campus à des processus et procédures académiques et administratives. Ainsi, quand on se réfère à l'Université de Moncton, c'est bien de l'Université réseau dont on parle, et non d'un campus spécifique. La communauté universitaire et les médias devraient être avisés d'accompagner le nom de l'Université de Moncton par le nom de campus pour désigner un campus quelconque. Même si cette pratique d'appellation peut paraître évidente, elle aurait le potentiel de développer une reconnaissance plus grande des rôles respectifs des trois campus. Sur le plan académique, une école réseau, telle l'École de science infirmière, a davantage à mieux définir sa structure et ses processus et procédures de travail, dans l'esprit de collaboration et de consultation entre les campus, mais aussi dans le respect d'une autorité réseau qui a été donnée.

Malgré ces observations, il faut cependant reconnaître que l'Université de Moncton, depuis déjà plusieurs années, s'est développé des politiques et des pratiques accentuant cette culture réseau. La Faculté des études supérieures et de la recherche est un exemple de faculté réseau. La création des Unités académiques réseau disciplinaires (UARD) a favorisé la collaboration dans plusieurs disciplines. La réforme en cours de l'Éducation permanente préconise un secteur complètement réseau. Au niveau de l'Équipe de direction, les pratiques et les processus de décision semblent aussi respecter ce principe d'université réseau, avec la participation active des trois campus dans la définition et l'accomplissement des objectifs énoncés.

Même avec ces acquis dans le développement d'une culture réseau, le CCJ s'accorde avec le Groupe de travail pour reprendre ses recommandations 17 et 18.

Recommandation 6

« Que l'Université de Moncton se dote d'un ensemble de politiques générales, académiques et administratives adaptées à la réalité d'une université réseau et caractérisées par la responsabilisation des unités; et qu'elle encourage la coopération entre les trois campus dans les activités d'enseignement et de recherche ».

Recommandation 7

« Que l'Université de Moncton prenne des mesures pour promouvoir la nature de réseau des trois campus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire ».

Les deux recommandations ci-dessus résument bien les actions devant être prises par l'Université dans le but d'instaurer une vraie culture réseau, condition essentielle au maintien et au développement des trois campus de l'Université. La recommandation 16 du rapport du Groupe de travail, commentant sur la nature asymétrique des représentations administratives des campus, devrait être considérée par l'Équipe de direction de l'Université dans sa démarche d'établir des politiques et des pratiques réseau pouvant mieux traiter de cette asymétrie. Le CCJ note aussi que dans l'énoncé des objectifs de la direction, présenté au Conseil des gouverneurs dans cette année universitaire (voir l'annexe A), l'Équipe de direction a déjà fait état des actions menées dans l'esprit de la recommandation 19 du rapport du Groupe de travail. Selon le document cité, l'Université entreprend présentement un travail visant à « optimiser les processus de gestion et la livraison des services dans les secteurs des ressources humaines, financières et matérielles de l'ensemble de l'Université ».

2.3 Le rôle des campus

Ayant déjà traité de la notion d'université réseau essentielle pour le développement et l'épanouissement des trois campus de l'Université de Moncton, le rôle de chacun de ces campus sera maintenant abordé.

2.3.1 La vocation généraliste du campus de Moncton

En ce qui concerne le campus de Moncton, comme il a été souligné plus haut, il n'existe pas de volonté à changer son rôle et sa vocation tels que décrits présentement dans la Charte de l'Université. Selon l'alinéa 4(2).a, il va de soi que le campus de Moncton possède une vocation généraliste, laquelle est également confirmée par les observations du Groupe de travail. Cette vocation reste telle quelle en autant que l'alinéa 4(2).a de la Charte demeure inchangé.

2.3.2 Les vocations particulières des campus d'Edmundston et de Shippagan

Dans le cas des campus d'Edmundston et de Shippagan, il est important de prendre en considération les éléments dans les planifications stratégiques de ces campus pour mieux comprendre la nature des modifications possibles à la Charte qui permettront à ces campus de se développer à leur plein potentiel au sein d'une université réseau. À cette fin, le CCJ aimerait introduire la notion de domaines d'intervention, notion plus générale que celle de programmes telle qu'exprimée présentement dans la Charte, il serait de mise de ne pas y greffer aussi la notion d'exclusivité. En effet, un domaine d'intervention comprend plusieurs possibilités de programmes et donne la flexibilité nécessaire pour le développement des programmes dans les campus concernés. Il n'empêche cependant pas un campus quelconque de l'Université d'œuvrer dans des programmes complémentaires à ceux des autres campus, tout en observant le principe que le campus avec les domaines d'intervention identifiés est privilégié pour développer de nouveaux programmes dans ces domaines.

Dans le cas du Campus d'Edmundston, les domaines d'intervention préconisés se situent en foresterie, en agriculture et en aménagement du territoire. Le Comité croit que des

modifications pourront être apportées à la Charte pour tenir compte de ces particularités du Campus. Par ailleurs, au Campus de Shippagan, les deux domaines d'intervention préconisés, soit celui de la gestion des zones côtières et celui de la gestion de l'information, existent présentement. Les modifications possibles à la Charte ne devraient que concerner une mise à jour de la terminologie décrivant ces deux domaines spécifiques.

Dans l'esprit des observations faites, la recommandation 8 est d'abord présentée pour faire état des grands domaines d'intervention définissant la vocation particulière du Campus d'Edmundston.

Recommandation 8

« Que des modifications soient apportées à l'alinéa 4(2) b, de la Charte de l'Université de Moncton, pour inclure les domaines d'intervention en foresterie, en agriculture et en aménagement du territoire au Campus d'Edmundston, sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention ».

La recommandation 9, faisant état des domaines d'intervention du Campus de Shippagan et définissant sa vocation particulière, est faite dans ce qui suit.

Recommandation 9

« Que des modifications soient apportées à l'alinéa 4(2) c, de la Charte de l'Université de Moncton, pour inclure les domaines d'intervention en gestion des zones côtières et en gestion de l'information au Campus de Shippagan, sans toutefois ajouter la notion d'exclusivité par rapport à ces domaines d'intervention ».

Afin de formuler les modifications telles qu'exprimées dans les recommandations 8 et 9 de manière précise, le CCJ croit qu'il devrait recourir à un avis juridique pour présenter une motion d'amendement à la Charte qui respecte l'esprit des recommandations faites. Cet amendement devra être approuvé en bonne et due forme, à la fois par le Sénat académique et par le Conseil des gouverneurs, avant d'être présenté à la Législature du Nouveau-Brunswick.

Recommandation 10

« Que le projet d'amendement de la Charte de l'Université de Moncton soit préparé par le CCJ selon les recommandations 8 et 9 du présent rapport, et que ce projet soit soumis pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs des mois d'août et de septembre 2002 ».

2.4 Les principes de la complémentarité, de la recherche des masses critiques et de l'optimisation des ressources

Tel que souligné plus haut, nonobstant les remarques sur certains termes peu appropriés, les recommandations 10 et 11 du rapport du Groupe de travail offrent des pistes intéressantes. La recommandation 10 présente les principes qui doivent sous-tendre la notion d'université réseau, soit ① la solidarité entre les trois campus, ② la complémentarité des programmes et les vocations particulières, et ③ la recherche des masses critiques et l'observation des critères de qualité. Dans l'observation de ces principes, la recommandation 11 du rapport du Groupe de travail prône l'adoption d'une grille de critères comprenant, entre autres, la notion de vocation particulière et l'obligation de complémentarité, du non-dédoulement et de l'optimisation des ressources.

Les membres du CCJ pensent que les principes énoncés par le Groupe de travail sont tous des éléments souhaitables pour assurer le fonctionnement de l'Université réseau à son plein potentiel. Il faut cependant remarquer qu'une grille de critères pour l'approbation des programmes existe déjà à l'Université : il s'agit de l'améliorer de façon à tenir compte des recommandations faites par le Groupe de travail ainsi que des réalités par rapport au rôle des campus telles que décrites dans la Charte de l'Université de Moncton. La question de cette grille de critères reviendra lors des discussions sur les axes de développement (recommandation 14 du présent document).

De plus, dans le chapitre consacré au rôle des campus, le Groupe de travail, à travers sa recommandation 12, incite l'Université de Moncton à considérer une alliance stratégique de son Campus de Shippagan avec le Collège communautaire virtuel et les centres de recherche de la Péninsule acadienne. En fait, des travaux sont en cours pour explorer les possibilités

d'une telle alliance, toujours dans le but d'augmenter les masses critiques et d'optimiser le potentiel de chacune des unités participantes. Un rapport d'étude est prévu en juin 2002 et le suivi sera fait aux différentes instances appropriées pour arriver à une proposition de projet en automne 2002.

3. LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe de travail a identifié les axes de développement suivants : ① les études de premier cycle, ② la santé, ③ l'éducation permanente, et ④ les études acadiennes. Le présent document ne reprendra pas ici tous les arguments qui ont incité le Groupe de travail à faire ces choix, mais commentera au fur et à mesure sur les points importants qui se sont dégagés des discussions menées à diverses instances. Par axe de développement, en accord avec le Groupe de travail, le CCJ entend un champ d'activité ou une direction à privilégier, présumant une volonté institutionnelle d'y mettre les efforts et les ressources nécessaires pour accomplir les objectifs visés.

3.1 L'axe des études de premier cycle

Insistant sur la place prépondérante des programmes d'études au premier cycle à l'Université de Moncton et la nécessité d'offrir un nombre suffisamment varié de programmes de grande qualité, le Groupe de travail recommande à l'Université de mettre l'accent sur les activités touchant les programmes à ce cycle. Le Groupe semble suggérer que l'accomplissement de la mission, en particulier eu égard au caractère généraliste de l'institution, sera assuré par le maintien et le renforcement des programmes de premier cycle. Avec ses recommandations 4, 8, 10, 11, 20, 24, 25, 26, 28, il invite l'Université à repenser la structure de ses programmes en y incorporant les dimensions telles les composantes de formation se rapportant au milieu, les tronc communs, la multidisciplinarité et l'internationalisation, et en s'assurant que les objectifs de formation générale, dans un contexte nouveau de respect de l'environnement et de responsabilité sociale, soient rencontrés. Afin d'arriver à consolider les programmes existants et à développer dans des créneaux nouveaux importants, le Groupe de travail recommande à l'Université de faire des choix stratégiques et de mettre l'accent sur la qualité en développant une grille de critères rigoureux régissant l'approbation et le maintien des

programmes. Ce sont là des pistes et des éléments fort intéressants, et il revient à l'Université de se doter d'un mécanisme et d'un processus pouvant assurer une révision en profondeur de ses programmes de premier cycle. Un tel exercice ne sera pas particulier à l'Université de Moncton car plusieurs autres institutions universitaires au pays, dont celles du Québec, ont vécu ou vivent une expérience semblable, vu les exigences nouvelles de notre société. Le CCJ voit en cet exercice un travail de « reconfiguration » des programmes afin de les actualiser et les rendre plus aptes à refléter les besoins de formation de la société. Un tel travail sera fort utile pour l'ensemble de l'Université, même si certaines unités semblent préconiser peu de changements dans leurs programmes.

Le travail proposé de reconfiguration vise à établir de nouvelles règles de composition des programmes et à définir les nouveaux paramètres à considérer dans la construction de ceux-ci. Il ne se fera pas sans considération des acquis de l'Université, notamment ses présents objectifs de formation générale et sa politique d'évaluation des programmes. En effet, plusieurs des programmes d'études de l'Université sont en train d'être évalués ou se préparent à être évalués. La contribution des évaluateurs externes, dans un contexte de renouvellement ailleurs et ici, sera d'un atout pour le travail visé. De plus, les évaluations faites devront comprendre des éléments qui pourront aider l'Université à mieux établir la pertinence des programmes existants et, éventuellement, à entreprendre des actions en vue de les modifier ou les renouveler.

Conformément à la recommandation 28 du rapport du Groupe de travail, les membres du CCJ croient que le Comité des programmes de premier cycle de l'Université est bien placé pour effectuer le travail proposé. Comme il s'agit d'un travail d'envergure, une période de travail s'étalant sur dix-huit mois devrait être prévue.

Dans l'esprit des discussions faites ci-dessus, et en suivant certaines pistes suggérées par le Groupe de travail, les recommandations suivantes sont faites.

Recommandation 11

« Que les études de premier cycle soient reconnues comme un axe de développement de l'Université de Moncton ».

Recommandation 12

« Que l'Université de Moncton révise en profondeur la structure de ses programmes de premier cycle, dans l'objectif d'en proposer une reconfiguration, tout en tenant compte des éléments suggérés par le Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université, soit une formation générale solide, des tronc communs, la multidisciplinarité, l'internationalisation et la responsabilité sociale. Une fois ce travail de reconfiguration terminé, et les nouvelles règles de composition de programmes approuvées par le Sénat académique, un plan d'implantation des changements à effectuer dans les divers programmes de l'Université doit être présenté au Sénat académique ».

Recommandation 13

« Que l'Université de Moncton mandate son Comité des programmes de premier cycle d'effectuer le travail de reconfiguration des programmes de premier cycle; que ce travail soit fait en consultation avec les unités académiques et étalé sur une période de dix-huit mois ».

Contrairement à la recommandation 21 du Groupe de travail, et afin de ne pas retarder indûment certains développements en cours, le CCJ ne recommande pas un moratoire sur les programmes. Il croit cependant qu'il est nécessaire de procéder rapidement à améliorer la grille d'évaluation existante pour l'approbation et le maintien des programmes, afin de répondre aux préoccupations légitimes exprimées par le Groupe de travail.

Recommandation 14

« Que le Comité des programmes de premier cycle, en consultation avec les facultés et les décanats des études, développe une nouvelle grille d'évaluation pour l'approbation et le maintien des programmes, tout en tenant compte des critères suggérés dans la recommandation 20 du rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université; et que cette grille soit présentée pour adoption au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs du mois de décembre 2002 ».

Il va de soi qu'une fois terminé, le travail mentionné dans la recommandation 12 de ce document servira comme base d'un processus d'implantation des changements dans les programmes de l'Université et il faudra définir un calendrier d'activités avec les unités académiques s'étalant sur quelques années. Plus spécifiquement par rapport à la recommandation 29 du rapport du Groupe de travail suggérant un projet pilote pour amorcer l'implantation d'une réforme des programmes, le CCJ croit que le Comité des programmes de premier cycle devrait en prendre note. À la lumière des résultats de son étude, le Comité pourrait considérer cette possibilité dans ses recommandations au Sénat académique.

Toujours dans l'optique de renforcer les études de premier cycle, le Groupe de travail insiste sur la qualité de la pédagogie et de l'encadrement fourni aux étudiants et étudiantes (recommandation 25). Il recommande que l'Université mette à la disposition du corps professoral des ressources et le soutien pédagogiques appropriés. Les actions récentes menées par l'Université, notamment la formulation d'une politique de valorisation de l'enseignement et la mise sur pied du Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) avec la participation des trois campus, vont dans le sens de la recommandation 25 du Groupe de travail (annexe B).

Quant aux recommandations 22 (recrutement et rétention du corps professoral), 23 (réflexion sur les rôles des universités et des collèges), 26 (outils de mesure par rapport à l'atteinte des objectifs de formation), 27 (efforts de recrutement étudiant), 30 (mobilité étudiante et internationalisation), 31 (recrutement des étudiantes et étudiants internationaux), les membres du CCJ sont d'avis que l'Université a déjà entrepris des actions dans le sens de

celles-ci, certaines ayant même généré des résultats fort tangibles (exemples : augmentation de plus de 6% de la population étudiante en 2001-2002 avec un taux de participation d'environ 30% des diplômés du secondaire au Nouveau-Brunswick aux études à l'Université de Moncton, augmentation d'environ 20% du nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux en 2001-2002). Il va de soi que l'Université devra prendre note des recommandations citées et continuer ses efforts de façon soutenue et intense dans les activités préconisées (Voir annexe A : les Objectifs de l'Équipe de direction).

La place des études de cycles supérieurs

Plusieurs interventions au Sénat académique, au Conseil des gouverneurs et dans les avis lors des consultations, ont fait état des préoccupations par rapport à la place accordée aux études de cycles supérieurs à l'Université de Moncton. En identifiant les études de premier cycle comme étant un axe de développement, mettrait-on les études de cycles supérieurs à l'arrière-plan? Certains prévoient même un recul dans la recherche dans une telle situation, puisque les études supérieures seraient intimement reliées aux activités de recherche.

Notons d'abord que le Groupe de travail a quand même commenté sur les études supérieures (p.35 du rapport). Il souligne le nombre déjà élevé des programmes de cycles supérieurs (35 programmes) et insiste sur la nécessité de bien consolider ceux qui existent déjà avant d'en créer de nouveaux. Il ajoute aussi que « certains programmes peu fréquentés, ou inactifs depuis déjà un certain temps, devraient être revus, renouvelés ou simplement éliminés ». Malgré cette remarque, le Groupe note l'accroissement notable, de l'ordre de 17,5%, du nombre d'étudiants et d'étudiantes aux cycles supérieurs de 1996-1997 à 2000-2001. Il invite l'Université, compte tenu des besoins de formation et de l'importance des programmes de cycles supérieurs par rapport à la recherche et au financement de l'Université, à analyser les grandes tendances des études supérieures pour bien cibler ses actions. Une telle position de la part du Groupe de travail nous paraît bien pondérée et soucieuse du maintien et de la consolidation des acquis dans le domaine des études supérieures. Il va même plus loin en recommandant, dans les autres axes de développement, la création de nouveaux programmes, soit celui des infirmières praticiennes et des infirmiers praticiens (recommandation 32), et celui de la maîtrise en études acadiennes (recommandation 40).

Dans une telle optique, les membres du CCJ ne pensent pas que l'Université de Moncton négligera ses programmes d'études de cycles supérieurs en menant les activités préconisées au premier cycle. Il convient cependant de noter que, de manière semblable aux programmes de premier cycle, les programmes aux cycles supérieurs devraient aussi se soumettre à des évaluations rigoureuses afin d'établir leur pertinence et, le cas échéant, leur arrimage avec les programmes de recherche en cours, afin de déterminer si des modifications ou des renouvellements doivent être effectués.

3.2 L'axe de la formation en santé

Sans reprendre tous les arguments avancés par le Groupe de travail pour identifier la formation en santé comme un axe de développement prioritaire, il convient de mentionner les besoins grandissants de la société (en particulier ceux de la communauté acadienne et francophone), les conditions favorables internes de l'Université de Moncton (environ 1/3 de l'effectif étudiant dans les disciplines reliées à la santé, la création récente de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, l'émergence des groupes de recherche en santé, ...), les conditions de financement externes favorables et le grand potentiel des partenariats avec les organismes tels les corporations hospitalières et les organisations communautaires.

En accord avec les recommandations 32, 33 et 34 du Groupe de travail, le CCJ formule les recommandations suivantes.

Recommandation 15

« Que la formation en santé, dans ses aspects d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement ».

Recommandation 16

« Que l'Université de Moncton fasse une évaluation rigoureuse des besoins de formation dans le domaine de la santé et qu'elle explore, selon la grille de critères qu'elle se sera donnée, la pertinence de répondre à ces besoins par la création de nouveaux programmes, en particulier les offres de formation multidisciplinaire en santé à partir des partenariats internes et externes de l'Université ».

Ces deux recommandations captent l'essence des recommandations faites par le Groupe de travail. Il est à noter qu'en ce moment, un programme d'infirmières praticiennes et d'infirmiers praticiens est à l'étude au Comité des programmes alors que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires est en train d'étudier la possibilité d'un baccalauréat multidisciplinaire en sciences de la santé.

3.3 L'axe de la formation continue

Le CCJ ne considère pas opportun de commenter longuement sur la formation continue puisque la réforme sur l'Éducation permanente est en cours d'implantation. Pour être complet dans notre démarche, la recommandation 35 du rapport du Groupe de travail est retenue et une deuxième recommandation est ajoutée.

Recommandation 17

« Que l'Éducation permanente soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement ».

Recommandation 18

« Que l'Université fasse tous les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs de la réforme proposée de l'Éducation permanente, afin de rendre ce secteur aussi dynamique et efficace que possible et apte à répondre aux besoins en formation continue de la société ».

C'est prévu qu'au Sénat académique de mai 2002, un document cadre de la nouvelle Éducation permanente sera présenté pour approbation. Rappelons finalement que la

nouvelle Éducation permanente aura une structure réseau, regroupant les forces existantes des trois campus sous une seule direction.

3.4 L'axe de la thématique des milieux minoritaires

Le Groupe de travail souligne l'importance indéniable des études acadiennes pour l'Université de Moncton à cause des raisons que l'on connaît bien. Les discussions faites par plusieurs intervenants vont dans le même sens, reconnaissant aussi le caractère universel des études acadiennes et les dimensions variées se rattachant à ces études, notamment les dimensions historiques, géographiques, politiques, sociales, littéraires, culturelles, etc. Malgré cela, plusieurs souhaitent voir les études acadiennes inscrites dans une thématique plus générale et plus englobante, et la thématique qui semble être retenue est celle des milieux minoritaires. Cette thématique est d'autant plus attrayante qu'un Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques vient d'être créé à l'Université de Moncton avec un fonds de dotation de dix millions de dollars. En regroupant le nouvel Institut avec les forces existantes en études acadiennes, en éducation en milieu minoritaire, en droit, en études littéraires et interculturelles, en linguistique, en études coopératives et en développement régional, l'Université possède une expertise inégalable dans la thématique des milieux minoritaires. Parmi les sujets de recherche pouvant faire partie de la programmation de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, on peut citer toute une gamme d'activités sur les politiques publiques touchant la santé, les droits linguistiques, l'immigration, etc. Pour ces raisons, le CCJ fait la recommandation suivante.

Recommandation 19

« Que la thématique des milieux minoritaires, dans ses aspects de recherche, d'enseignement et de services à la collectivité, soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement ».

Ceci n'empêche pas de formuler des recommandations dans le même sens que les recommandations 38 et 40 du Groupe de travail.

Recommandation 20

« Que l'Université fasse les démarches en vue de renforcer le fonds de dotation consacré aux études acadiennes afin de permettre à la Chaire d'études acadiennes et au Centre d'études acadiennes de se développer pleinement ».

Recommandation 21

« Que l'Université réactive le dossier d'une maîtrise en études acadiennes et travaille à développer ce programme d'études ».

3.5 L'axe de la recherche

Le Groupe de travail termine sa série d'axes de développement par une « note sur la recherche ». Certains interprètent un tel changement de terminologie, d'« axe » à « note », comme le peu d'importance rattaché à la recherche de la part du Groupe de travail. D'autres attribuent ce manque d'engagement à une certaine réserve compte tenu du fait que les membres du Groupe ne se sentiraient pas en mesure d'évaluer les forces existantes et les besoins en recherche dans l'institution et dans le milieu et qu'ils préféreraient plutôt noter que « l'Université devrait déterminer, après consultation du Sénat et de la collectivité, quels seront ses domaines prioritaires de recherche » (rapport du Groupe de travail, p.62). Le Groupe va même plus loin en proposant que le nombre de ces domaines prioritaires doit être limité à quatre ou cinq au maximum, et que ceux-ci soient choisis parmi les regroupements suivants : a) sciences et génie, b) sciences sociales et humaines, et c) santé.

À travers les discussions et les résultats des consultations, les membres du CCJ sont d'avis qu'à cause de son caractère unique, de sa mission et de ses responsabilités envers la population acadienne et francophone, la recherche doit faire partie intégrante des priorités de l'Université de Moncton. À juste titre, la recherche doit donc être reconnue comme un axe de développement, et une évaluation rigoureuse avec des critères objectifs et mesurables pourrait nous permettre d'établir des créneaux prioritaires à l'intérieur de cet axe de la recherche. Parmi les critères utilisés pour l'identification des domaines prioritaires, on

pourrait citer les forces existantes (masses critiques, productivité, etc.), la reconnaissance des pairs, l'arrimage avec les besoins de la société, la disponibilité du financement, l'existence des partenariats et du réseautage, etc. Une telle reconnaissance de créneaux permettrait à l'Université d'exceller sur le plan national et international, et lui donnerait des outils inestimables pour remplir sa mission en tant qu'établissement universitaire et en tant qu'agent majeur de développement de son milieu.

Le CCJ fait donc les recommandations suivantes.

Recommandation 22

« Que la recherche dans des créneaux identifiés prioritaires soit reconnue par l'Université de Moncton comme un axe de développement ».

Recommandation 23

« Que l'Université mandate la Faculté des études supérieures et de la recherche d'identifier un nombre restreint de créneaux de recherche prioritaires, en se basant sur des critères objectifs et mesurables; et qu'un plan stratégique de développement de ces créneaux de recherche soit présenté au Sénat académique de décembre 2002 pour approbation ».

Un tel plan sera différent du « Plan stratégique de la recherche » développé pour la participation au Programme des chaires de recherche du Canada, lequel semble énumérer toutes les activités possibles en recherche à l'Université.

Les recommandations ci-dessus tiennent compte des recommandations 41 et 42 du Groupe de travail. Il convient de reprendre aussi dans les deux recommandations suivantes (recommandations 23 et 24 du présent document) les recommandations 44 et 45 du Groupe, d'abord la recommandation 45 qui préconise un plan d'action pour renforcer les domaines reconnus prioritaires et ensuite, la recommandation 44 qui veut s'assurer du soutien de l'Université aux efforts individuels et collectifs dans tous les autres domaines de choix des

chercheurs et chercheuses. La recommandation 43 du Groupe de travail sur l'allocation des chaires est comprise comme faisant partie de la recommandation 23 du présent document.

Recommandation 24

« Que l'Université dresse un plan d'action en vue de renforcer chacun des domaines de recherche qu'elle aura reconnus comme prioritaires. Ce plan devrait porter notamment sur le regroupement des forces, l'allocation des ressources, la création des chaires, l'embauche de personnel et le développement des partenariats avec d'autres organismes ».

Recommandation 25

« Que l'Université maintienne une infrastructure de base pour soutenir les efforts individuels et collectifs des chercheurs et chercheuses oeuvrant dans des secteurs qui ne font pas partie des domaines qu'elle aura définis comme prioritaires ».

4. LE NOM DE L'UNIVERSITÉ

Le présent document ne reprend pas les discussions faites à ce sujet par le Groupe de travail. Malgré quelques réserves exprimées, un consensus assez large se serait développé par rapport au nom de l'Université et c'est pourquoi les recommandations suivantes sont formulées.

Recommandation 26

« Que le nom de l'Université de Moncton soit maintenu pour désigner l'entité universitaire et ses trois campus ».

Recommandation 27

« Que la Direction générale des relations universitaires, ensemble avec les représentants des campus et aidée par une expertise en communications, travaille à établir une politique générale d’usage du nom institutionnel avec des normes bien définies, incluant une politique d’affichage favorisant le caractère distinct des campus et mettant en évidence le caractère réseau de l’institution ».

Le CCJ insiste sur le caractère réseau de l’institution car, tel que discuté dans la section portant sur le rôle des campus, il faudrait développer une vraie culture de réseau à travers les trois campus, condition nécessaire pour le développement de l’Université de Moncton. De plus, afin de projeter une image publique favorable à son rayonnement sur la scène nationale et internationale, il serait important de s’assurer que des normes de communications soient bien observées.

Afin de faire le suivi sur ce point, le CCJ fait la recommandation suivante.

Recommandation 28

« Qu’une politique générale d’usage du nom institutionnel, telle que mentionnée dans la recommandation 27, soit présentée pour approbation aux instances appropriées en juin 2003 ».

D’autre part, les membres du CCJ n’estiment pas nécessaire de reformuler la recommandation 47 du Groupe de travail qui prône un moratoire sur le nom de l’Université. Une telle recommandation, à son avis, ne pourra pas empêcher le débat sur le nom si la question du nom suscite de nouveau un grand intérêt chez le public.

5. CONCLUSION

Dans les recommandations que le CCJ présente au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs, il croit avoir retenu les points les plus importants découlant du rapport du Groupe de travail. Les recommandations du Groupe ont été soit reprises intégralement, soit

reformulées, en suivant un ordre de présentation conforme au contexte du présent document. Comme plusieurs actions entreprises par l'Université de Moncton vont dans le sens de plusieurs recommandations faites par le Groupe de travail, le CCJ a cru bon de ne pas les formuler de nouveau ici, choisissant plutôt de se concentrer sur des points devant être développés davantage par l'Université. Dans les cas qui s'appliquent, il a également suggéré des processus pour accomplir les tâches proposées.

Les membres du CCJ croient qu'en adoptant les recommandations faites dans le présent document, l'Université se donnera des outils importants pour assurer son développement et son épanouissement dans les décennies à venir.

ANNEXE A

OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION POUR L'ANNÉE 2001-2002

Compte tenu de ce qui précède, les objectifs pour la prochaine année sont réunis autour des huit thèmes déjà élaborés. Certains objectifs représentent une suite logique à ceux annoncés l'an dernier alors que d'autres annoncent de nouveaux projets. De plus, il est important de noter que certains des objectifs ci-dessous ont une portée débordant le cadre de la prochaine année. Leur durée est indiquée entre parenthèses suite à l'énoncé de l'objectif.

Ces objectifs sont ceux de l'Équipe de direction. Le recteur en est imputable devant le Comité exécutif et le Conseil des gouverneurs. Aussi, chacun des membres de l'Équipe de direction a soumis au recteur des objectifs individuels en lien avec les objectifs institutionnels.

| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|---|--|--|
| La mission de l'Université de Moncton et le rôle des trois campus | Assurer les suites à donner au rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton (2001-2003). | Révision du rôle des campus Précision des axes de développement. |
| | Accentuer le leadership communautaire. | Établissement de programmes de formation et de recherche sur les problématiques du milieu. |
| | | Prises de position dans des dossiers d'intérêt public. |

| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|----------------|--|--|
| Le financement | Augmenter les revenus de l'Université de Moncton provenant des subventions provinciales accordées aux universités du Nouveau-Brunswick. | Présentation d'un rapport et représentation auprès des autorités gouvernementales et la CESPM (en collaboration avec les autres universités) visant à revoir la formule de financement des universités du Nouveau-Brunswick. |
| | En collaboration avec les autres universités des provinces de l'Atlantique, poursuivre les démarches dans le but d'assurer un financement adéquat pour réaliser des projets d'entretiens différés (2001-2006). | Présentation d'un plan quinquennal complet et soumis aux autorités concernées contenant la distribution pour chacune des universités. |



| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|------------------------|---|---|
| Le financement (suite) | <p>Optimiser les services auxiliaires de l'Université (aréna, logements, centres sportifs et librairies) grâce à un exercice de vérification et d'évaluation de la meilleure utilisation possible des ressources matérielles et humaines (2001-2003).</p> <p>Optimiser les processus de gestion et la livraison des services dans les secteurs des ressources humaines, financières et matérielles de l'ensemble de l'Université (2001-2003).</p> | <p>Augmentation des revenus de l'Université tout en assurant l'efficacité des services.</p> <p>Identification des études spéciales à effectuer et élaboration des mandats.</p> <p>Prévisions, dans l'exercice financier 2002-2003, du budget pour ces études.</p> <p>Préparation et évaluation d'appels d'offres et choix de la consultante ou du consultant.</p> |

| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|--|--|--|
| L'environnement démographique et la mobilité étudiante | <p>Restructurer le secteur du recrutement et développer un réseau d'agents recruteurs ainsi que de nouveaux outils de recrutement.</p> <p>Enrichir la qualité de la vie étudiante sur les campus et renforcer le sentiment d'appartenance des étudiantes et étudiants à l'Université de Moncton.</p> <p>Multiplier le nombre d'ententes de réciprocité avec des universités d'autres pays.</p> | <p>Augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en provenance du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes et des autres pays (2002-2005).</p> <p>Implantation du Centre international d'apprentissage du français dans le but d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants non-francophones au niveau national et international (2002-2005).</p> <p>Augmentation du taux de rétention des étudiantes et étudiants en leur offrant un programme d'encadrement académique plus personnalisé et une meilleure qualité de services (2002-2005).</p> <p>Augmentation et diversification des activités para-académiques offertes à la population étudiante sur les campus.</p> <p>Plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants participant dans des programmes de mobilité.</p> |

Objectifs de l'Équipe de direction



| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|---|---|--|
| La concurrence nationale et les ressources humaines | En collaboration avec les décanats et les directions de services, mettre en oeuvre un plan de recrutement et de rétention du personnel en particulier celui du corps professoral. | Mise en place d'une stratégie de recrutement de nouvelles professeures et de nouveaux professeurs et des autres personnels. Mise en place d'une stratégie de soutien pour les nouvelles professeures et nouveaux professeurs. |
| | En collaboration avec les syndicats, développer des moyens pour composer avec des situations de travail conflictuelles. | Établissement et diffusion d'une politique et procédure de médiation et d'enquête sur les manquements à l'éthique professionnelle auxquelles sera soumise l'ensemble de la communauté universitaire. |
| | En collaboration avec les syndicats, compléter l'étude sur la parité salariale (2001-2003). | Définition des paramètres permettant de déterminer les écarts de salaires et des conditions de travail entre l'Université et les autres universités du Nouveau-Brunswick (parité). |
| | | Définition et recherche de moyens pour atteindre la parité salariale au plus tard le 30 juin 2006. |
| | Négocier le renouvellement des ententes collectives avec l'APPUMAS et l'APSUMAS. | Nouvelles échelles salariales pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003. |

| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|---|------------------|---|
| Les ressources dans le secteur académique | | |
| | Enseignement | Procéder à un examen approfondi de l'ensemble des programmes de formation et les ressources qui y sont affectées afin d'en assurer la qualité et d'en confirmer la pertinence (2001-2003). Développement des troncs communs dans les programmes de formation et la collaboration inter-départementale, inter-facultaire et inter-campus (2000-2003). |

Objectifs de l'Équipe de direction



| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|---|---|--|
| Les ressources dans le secteur académique | Mettre en oeuvre les décisions en vue de renforcer le secteur de l'Éducation permanente. | Re-définition des fonctions et des tâches du personnel de l'Éducation permanente et harmonisation des activités et programmes des trois campus. Meilleure capacité de répondre aux besoins changeant de la formation dans la province et à l'extérieur. |
| Enseignement (suite) | Développer des créneaux de recherche en relation avec le milieu et des partenariats stratégiques. | Identification des forces existantes et des secteurs à développer pour assurer le leadership de l'Université dans des domaines d'importance pour la société acadienne. Mise à profit des chaires, instituts et centres de recherche pour développer des créneaux de recherche qui touchent différents secteurs de l'activité humaine. Établissement de partenariats pour obtenir des masses critiques, en particulier, le « réseautage » des centres de recherche de la Péninsule acadienne. |
| Recherche | Développer l'infrastructure de recherche | Projets pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique, la Fondation canadienne pour l'innovation et les Chaires de recherche du Canada. Financement accru pour les infrastructures. Meilleur environnement pour la recherche et augmentation de la capacité institutionnelle en recherche. |

Objectifs de l'Équipe de direction



| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|------------------------------|--|---|
| Les liens avec la communauté | <p>Valoriser les réussites des membres de la communauté universitaire auprès des divers « publics-cibles ».</p> <p>Établir le plan de la prochaine campagne majeure de financement.</p> <p>Voir au rapprochement des trois associations d'anciens, anciennes et amis avec l'Université et entre elles.</p> | <p>Renforcement des liens avec la communauté universitaire et le public de l'Université.</p> <p>Reconnaissance de la contribution des membres au succès de l'Université.</p> <p>Création du prix d'excellence en enseignement</p> <p>Présentation du calendrier préliminaire d'activités de la campagne.</p> <p>Organisation de réceptions dans différentes provinces canadiennes.</p> <p>Relance de l'Association des anciens, anciennes et amis du Campus d'Edmundston.</p> |

| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|---|--|--|
| La capacité de recherche institutionnelle | Établir un plan et un programme de recherche institutionnelle à court et à long terme. | Plan complété et soumis à la fin de l'année. |

| Thème | Objectifs | Actions/résultats anticipés |
|---|---|--|
| L'intégration des technologies de l'information et des communications | <p>Intégrer les technologies nouvelles dans l'enseignement et l'apprentissage dans plusieurs cours et programmes.</p> <p>Concevoir et coordonner la mise en oeuvre d'une page Web décrivant les instances administratives et affichant les politiques et documents officiels de l'Université.</p> | <p>Développement d'outils de travail conviviaux.</p> <p>Participation accrue du corps professoral dans l'utilisation des technologies nouvelles et augmentation de la capacité institutionnelle en éducation à distance.</p> <p>Lancement de la page Web au cours de la prochaine année.</p> |



ANNEXE B

UNIVERSITÉ DE MONCTON

SERVICE D'ANIMATION ET DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT (SASE)

Le service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE) est un service-réseau offert aux membres du corps professoral de l'Université afin de les appuyer dans leurs activités d'enseignement. Il est en quelque sorte un service de pédagogie universitaire. Le SASE vise à promouvoir un enseignement et des apprentissages de qualité.

Le SASE est rattaché au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et il est sous la responsabilité du vice-recteur adjoint ou de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement qui voit à son bon fonctionnement, en collaboration avec les diverses instances académiques de l'Université.

Contexte

Depuis un certain temps, l'Université s'est fermement engagée à accroître la qualité académique par divers moyens.

Ainsi, en mai 1997, le Sénat académique (SAC 970502) acceptait les dix recommandations du Rapport final du Comité ad hoc du Sénat sur la promotion de la qualité académique. Deux de ces recommandations portaient directement sur l'enseignement et la formation pédagogique du corps professoral :

- 1. Que pour assurer un enseignement de qualité, l'Université tienne compte de quatre thèmes convergents : la pédagogie elle-même dans le cadre de la formation et du perfectionnement professoral; l'obligation qu'a l'Université d'améliorer le contexte de travail des professeur-e-s et des étudiant-e-s; la pédagogie comme outil facilitant l'apprentissage des étudiant-e-s; la nécessité d'améliorer le système d'évaluation.*
- 6. Que l'on assure la formation pédagogique des nouveaux professeur-e-s et que l'on s'oriente vers une pédagogie de la responsabilité.*

En s'inspirant de ces recommandations, le Plan stratégique 1999-2004 de l'Université mettait aussi l'accent sur la formation pédagogique du corps professoral :

L'Université doit aussi s'assurer de la formation pédagogique des nouvelles professeures et des nouveaux professeurs, et du perfectionnement pédagogique de ceux qui sont plus avancés dans leur carrière. Cette formation pédagogique sera axée sur la pédagogie de la responsabilité telle que déjà acceptée par le Sénat académique. L'atteinte de ce but commande une concertation entre différents services, notamment la direction des ressources humaines, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche et le Centre de ressources en enseignement et en apprentissage.

C'est dans ce contexte que devrait être mis sur pied le SASE.

BUTS DU SERVICE D'ANIMATION ET DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT

Les buts du SASE sont les suivants :

- Promouvoir et favoriser la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage à l'Université.
- Faciliter les tâches relatives à l'enseignement pour les membres du corps professoral de l'Université.
- Offrir aux membres du corps professoral des occasions et des moyens d'améliorer leur pédagogie.
- Offrir aux membres du corps professoral de l'Université de la formation pédagogique adaptée à leur domaine d'enseignement.
- Favoriser l'utilisation de personnes-ressources de l'Université dans la prestation d'ateliers de formation.
- Sensibiliser la direction de l'Université aux divers besoins du corps professoral en matière de pédagogie universitaire.

OBJECTIFS DU SASE

Les objectifs du SASE sont les suivants :

- Planifier et coordonner diverses activités visant l'enrichissement de la pédagogie universitaire.
- Organiser régulièrement, à l'intention du corps professoral de l'Université, des ateliers de formation ayant trait au domaine de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Offrir un programme de formation pédagogique aux professeures et professeurs nouvellement embauchés à l'Université dans les domaines de l'enseignement, de l'apprentissage, de l'évaluation des apprentissages et de l'encadrement étudiant.
- Établir un réseau de collaboration avec les organismes tels les syndicats des professeurs et professeures, les associations étudiantes et le vice-rectorat à l'administration et aux ressources humaines.
- Collaborer avec les diverses unités académiques (facultés, écoles, départements et secteurs) de l'Université dans le but de développer une culture de pédagogie universitaire.
- Mettre à la disposition du corps professoral de la documentation ayant trait à l'enseignement et à l'apprentissage en milieu universitaire.
- Entretenir des liens et maintenir des collaborations avec les services de pédagogie universitaire dans les autres universités canadiennes.
- Constituer un répertoire de personnes-ressources au sein de l'Université et de l'extérieur en mesure d'offrir des ateliers ou de la formation aux membres du corps professoral.
- Assister les professeures et professeurs qui désirent mettre à jour leur connaissance et leur expertise en pédagogie universitaire.
- Collaborer sur une base régulière avec la direction générale des technologies.

SERVICES OFFERTS PAR LE SASE

Le SASE offre les services suivants :

- Des activités d'animation pédagogique destinées à l'ensemble du corps professoral de l'Université.
- Des ateliers spécifiques qui s'adressent à des groupes ayant des besoins pédagogiques particuliers.
- Des consultations individuelles à l'intention des membres du corps professoral qui expriment des besoins spécifiques dans les domaines de la pédagogie, de l'enseignement et de l'apprentissage.
- Un programme de formation pédagogique spécifique, sur une base annuelle, à l'intention des nouveaux professeurs et des nouvelles professeures (ce service pourrait aussi être offert aux membres du corps professoral embauchés ces dernières années).
- Un soutien aux membres du corps professoral qui souhaitent mettre sur pied de nouvelles initiatives pédagogiques.
- Maintien d'une documentation à jour dans le domaine de la pédagogie et de l'enseignement universitaires à la Bibliothèque de chaque campus (ce service pourrait avoir l'allure d'un mini-centre de documentation ou de ressources dans le domaine).
- Un service de consultation pédagogique pour les membres du corps professoral intéressés à discuter de questions ayant trait à la pédagogie, à l'enseignement ou à l'apprentissage en milieu universitaire.
- Un service d'évaluation formative en enseignement pour les membres du corps professoral désireux de recevoir de la rétroaction sur leurs activités d'enseignement.
- Une assistance relativement à l'interprétation des rapports d'évaluation de l'enseignement des étudiantes et des étudiants.
- Recherche et maintien d'une banque de personnes-ressources intéressées à offrir des ateliers dans les domaines de la pédagogie, de l'enseignement et de l'apprentissage en milieu universitaire.
- Mise sur pied d'un service de mentorat au sein de l'Université.
- Un lien entre le SASE et la direction des TIC, particulièrement avec les personnes oeuvrant dans les domaines de la médiatisation et de l'intégration des technologies en apprentissage et en enseignement.

- Une collaboration continue auprès des décanats des campus d'Edmundston et de Shippagan ainsi que des directions de faculté, d'école, de département et de secteur au sein de l'Université.
- Un encouragement à la recherche dans les domaines de la pédagogie, de l'enseignement et de l'apprentissage en milieu universitaire.

COMITÉ CONSULTATIF

Afin d'atteindre ses buts et ses objectifs, le SASE est doté d'un Comité consultatif qui conseille la direction du service relativement aux orientations à prendre, aux politiques à mettre de l'avant et aux services à offrir. Le Comité assiste la direction du service dans l'identification des besoins du corps professoral en matière de pédagogie universitaire.

Le Comité consultatif est composé des personnes suivantes :

- Un représentant ou une représentante de chaque faculté (9)
- Un représentant ou une représentante du Campus d'Edmundston (1)
- Un représentant ou une représentante du Campus de Shippagan (1)
- Un représentant ou une représentante de la direction des technologies (1)
- Un représentant ou une représentante de l'association étudiante de chaque campus (3)
- Un représentant ou une représentante de la Bibliothèque Champlain (1)
- Le directeur ou la directrice du SASE (1)
- Le vice-recteur adjoint ou la vice-rectrice adjointe à l'enseignement à titre de président ou de présidente (1)

18

Les modalités de nomination des représentants ou représentantes sont déterminées par l'unité ou l'organisme concerné.

La personne représentant chaque faculté et chaque campus (dans le cas d'Edmundston et de Shippagan) s'intéresse à la pédagogie universitaire et elle assure le lien entre son unité et le SASE. De plus, elle préside le comité de pédagogie universitaire (genre CES) au sein de son unité et elle assume, en collaboration avec les membres du comité, le leadership en matière de pédagogie universitaire. Cette personne est normalement un professeur ou une professeure.

DIRECTION DU SASE

La direction du SASE, sous la responsabilité du vice-recteur adjoint ou de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement, est assurée par un professeur ou une professeure du campus de Moncton ayant des intérêts et des expertises dans le domaine de la pédagogie universitaire et qui en a fait la démonstration.

La personne qui dirige le SASE doit faire preuve de leadership dans le domaine et avoir à cœur l'amélioration de la pédagogie, de l'enseignement et de l'apprentissage en milieu universitaire. Elle jouit d'un dégrèvement administratif pour accomplir ses fonctions. La personne qui assume la direction du SASE est nommée pour un mandat de trois ans renouvelable.

CAMPUS D'EDMUNDSTON ET DE SHIPPAGAN

Une personne responsable du Service d'animation et de soutien à l'enseignement est également nommée aux campus d'Edmundston et de Shippagan. Cette personne coordonne les activités d'animation et de soutien à l'enseignement sur son campus et elle travaille en étroite collaboration avec la direction du SASE dans les activités touchant l'ensemble de l'Université. Ce poste est occupé par un professeur ou une professeure qui jouit d'un dégrèvement administratif ou d'une prime monétaire. La personne responsable préside le comité de pédagogie universitaire sur son campus et elle représente son campus au comité consultatif.



ANNEXE C

LA MISSION DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Recommandation 1 :

« Que l'Université de Moncton entame des démarches en vue d'une révision de la mission de l'institution dans le but d'y apporter des modifications et des ajouts susceptibles d'en clarifier ou d'en préciser certains aspects, dont : l'accessibilité aux études universitaires ; la qualité de la formation dispensée et sa comparabilité avec celle qu'offrent d'autres institutions et milieux ; les grands domaines de formation et de recherche ; et la vocation particulière de chacune des trois constituantes. »

Recommandation 2 :

« Que la mission de l'Université, une fois adoptée par les instances appropriées, soit largement diffusée dans la communauté universitaire afin que celle-ci en possède une bonne connaissance et s'en serve comme guide dans toutes ses activités de planification ou de développement. »

Recommandation 3 :

« Que l'Université de Moncton se donne comme objectif de s'engager encore davantage dans des activités susceptibles de promouvoir le développement de la société acadienne sur les plans social, culturel, économique et scientifique. Qu'elle poursuive cet objectif particulièrement au moyen de partenariats avec diverses organisations de la communauté. »

Recommandation 4 :

« Que l'Université de Moncton renforce sa programmation de formation en y ajoutant, là où c'est possible, des composantes qui se rattachent au milieu. »

Recommandation 5 :

« Que l'Université de Moncton consolide sa politique de bourses d'études destinées à recruter des jeunes du milieu pour assurer la relève professorale. »

Recommandation 6 :

« Que la spécificité acadienne et francophone de l'Université de Moncton soit davantage promue auprès des instances gouvernementales ou autres, en mettant l'accent sur l'objectif global de bâtir un pays où les droits des minorités linguistiques sont respectés et garantis. En particulier, cette argumentation devrait être avancée pour justifier un financement accru des gouvernements à l'égard de la plus importante université entièrement de langue française à l'extérieur du Québec. »

Recommandation 7 :

« Que l'Université de Moncton redouble ses efforts pour élargir l'accessibilité aux études universitaires, notamment : en accentuant l'aspect proactif de sa politique de recrutement ; en centrant encore davantage sa politique d'accueil sur les besoins de formation et d'intégration des étudiants et des étudiantes ; en veillant à ce que ses services d'encadrement favorisent la rétention et la réussite ; en développant les infrastructures, les activités et les services susceptibles de créer un environnement de vie et d'apprentissage enrichissant et agréable. L'Université veillera aussi à ce que les droits de scolarité restent raisonnables et comparables à ceux des autres universités de la province, et que le système de bourses soit bonifié en fonction des besoins des étudiantes et des étudiants défavorisés. »

Recommandation 8 :

« Que l'Université de Moncton repense en profondeur sa structure de programmes de formation à la lumière de sa capacité d'offre de programmes et dans l'esprit de présenter une programmation plus restreinte, mais suffisamment variée et de grande qualité, dans les domaines clés de l'activité humaine. »

LE RÔLE DES CAMPUS

Recommandation 9 :

« Que l'Université de Moncton entreprenne des démarches pour éliminer de la Loi sur l'Université de Moncton les articles portant sur le rôle des campus et la composition du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique (art. 4, 6 et 7 de la "Charte de l'Université de Moncton"). »

Recommandation 10 :

« Que l'Université de Moncton accentue sa dimension de réseau par l'application des principes suivants :
1) la solidarité entre les trois campus ; 2) la complémentarité des programmes et les vocations régionales ;
3) la recherche de masses critiques et l'observation des critères de qualité. »

Recommandation 11 :

« Que la demande de modification de la Charte de l'Université (recommandation 9) comprenne l'élimination de la restriction sur les types de programmes pouvant être offerts aux campus de Shippagan et d'Edmundston ; que cette modification soit liée à l'adoption par l'Université d'une grille de critères comprenant, entre autres, la notion de vocation régionale des deux campus du Nord, l'obligation de la complémentarité, du non-dédoublage et de l'optimisation des ressources, ainsi que la reconnaissance non équivoque du rôle principal du Campus de Moncton. »

Recommandation 12 :

« Que l'Université de Moncton entreprenne, dans les meilleurs délais, une étude de faisabilité portant sur la création d'un centre d'études postsecondaires chapeauté par la constituante de Shippagan et regroupant le Campus, le collège communautaire virtuel et les différents centres de recherche existants de la Péninsule acadienne. »

Recommandation 13 :

« Que l'Université définisse les orientations spécifiques de la formation universitaire offerte au Campus de Shippagan en fonction des particularités socioéconomiques de la région et selon des critères assurant la qualité de la formation dispensée. Ces orientations spécifiques formeront la vocation régionale de ce campus. »

Recommandation 14 :

« Que l'Université définisse les orientations spécifiques de la formation universitaire offerte au Campus d'Edmundston en fonction des particularités socio-économiques de la région et selon des critères assurant la qualité de la formation dispensée. Ces orientations spécifiques formeront la vocation régionale de ce campus. »

Recommandation 15 :

« Que le Campus de Moncton soit clairement reconnu comme le campus principal de l'Université de Moncton ayant une vocation généraliste. »

Recommandation 16 :

« Que l'Université prenne des mesures pour que sa régie interne reflète plus fidèlement la nature de réseau de l'Université de Moncton. En particulier, que le recteur et une équipe de direction réseau bien définie se concentrent sur les responsabilités fiduciaires afférentes à la bonne marche de l'ensemble de l'Université de Moncton, et qu'une structure administrative spécifique assume la direction du Campus de Moncton. »

Recommandation 17 :

« Que l'Université de Moncton se dote d'un ensemble de politiques générales, académiques et administratives adaptées à la réalité d'une université réseau et caractérisées par la responsabilisation des unités ; et qu'elle encourage la coopération entre les campus dans les activités d'enseignement et de recherche. »

Recommandation 18 :

« Que l'Université de Moncton prenne des mesures pour promouvoir la nature de réseau des trois campus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire. »

Recommandation 19 :

« Que l'Université de Moncton prenne des mesures pour offrir certains services administratifs et financiers en réseau. »

LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

Recommandation 20 :

« Que l'Université de Moncton se dote d'un processus d'approbation de programme basé sur une grille de critères centrée aussi bien sur les besoins de l'apprenant ou de l'apprenante que sur la qualité de sa formation universitaire. Cette grille devrait comprendre, entre autres, les critères suivants, soit : 1) la disponibilité des ressources financières suffisantes et garanties pour la durée du programme, 2) la disponibilité de ressources professorales compétentes dans les matières inscrites au programme, 3) l'assurance d'une fréquentation étudiante soutenue et suffisante pour former une classe d'une taille minimale et adéquate, 4) la pertinence du programme par rapport aux besoins du milieu et 5) la non-concurrence des programmes entre les campus. De plus, une analyse de la capacité d'offre de formation des unités académiques impliquées par rapport aux programmes existants devrait accompagner toute proposition de programme nouveau. »

Recommandation 21 :

« Que le Conseil des gouverneurs exerce un moratoire sur l'approbation de nouveaux programmes jusqu'à l'implantation d'un processus décisionnel basé sur une grille de critères d'évaluation des propositions de programmes telle que le proposent les recommandations 11 et 20. »

Recommandation 22 :

« En complémentarité avec la recommandation 5, que l'Université de Moncton, en prévision d'une pénurie de professeurs et de professeuses, développe et mette en œuvre une politique globale de recrutement et de rétention afin d'assurer la relève professorale dans les décennies à venir. »

Recommandation 23 :

« Que l'Université de Moncton initie, de concert avec les autres universités de la province et le gouvernement provincial, une démarche de réflexion sur le rôle respectif des collèges communautaires et des universités de même que sur leur financement. »

Recommandation 24 :

« Que l'Université fasse des études de premier cycle son premier axe de développement et qu'elle prenne les mesures pour amorcer les transformations nécessaires à l'implantation de cet axe, veillant en particulier à l'allocation des ressources requises pour assurer le succès de cette démarche. »

Recommandation 25 :

« Que la qualité de la pédagogie et de l'encadrement s'articule autour des besoins des étudiants et des étudiantes afin de leur assurer une formation solide ; que cette formation comprenne, outre les objectifs des programmes et ceux de la formation générale déjà définie par le Sénat, des objectifs incluant le développement du sens critique, la sensibilisation aux exigences de la démocratie, à la responsabilité sociale et à la nécessité de protéger l'environnement ; qu'à cette fin, le corps professoral ait accès à des ressources pédagogiques appropriées, dont le soutien d'un centre de pédagogie universitaire. »

Recommandation 26 :

« Que l'Université poursuive les démarches qu'elle a déjà entreprises pour assurer la qualité de la formation au niveau du premier cycle, en se donnant les outils appropriés pour mesurer systématiquement et de façon continue la performance de sa programmation en regard des objectifs de formation qu'elle s'est fixés. »

Recommandation 27 :

« Que l'Université intensifie ses efforts de recrutement auprès de la population acadienne et francophone du Nouveau Brunswick en particulier, et de l'Atlantique en général. De manière spéciale, qu'elle multiplie ses efforts afin d'amener la participation des diplômés et diplômées du secondaire aux études universitaires à un taux d'au moins 30 %. »

Recommandation 28 :

« Que le Comité des programmes de premier cycle de l'Université initie un projet de réforme des programmes de premier cycle comportant les objectifs suivants : 1/ l'implantation possible d'une première année de formation générale commune ; 2/ l'augmentation du nombre des troncs communs entre différents programmes de formation, 3/ l'accroissement de la multidisciplinarité dans les programmes, et 4/ l'inclusion d'un profil d'internationalisation dans la formation. »

Recommandation 29 :

« Afin de maximiser les chances de réussite d'une réforme des programmes de premier cycle à la grandeur de l'Université, que le Comité des programmes de premier cycle envisage la possibilité de commencer la réforme par un projet pilote. »

Recommandation 30 :

« Que l'Université de Moncton augmente le nombre de programmes de mobilité étudiante afin de permettre aux étudiants et aux étudiantes du milieu d'acquérir des habiletés et de vivre des expériences les rendant plus aptes à travailler dans un contexte international et d'internationalisation. »

Recommandation 31 :

« Que l'Université de Moncton intensifie ses efforts de recrutement étudiant, tant sur le plan national qu'international, dans le but de promouvoir la diversité au sein de la population étudiante et la perspective d'internationalisation de l'Université. »

Recommandation 32 :

« Que l'Université de Moncton fasse une évaluation rigoureuse des besoins de formation dans le domaine de la santé et qu'elle explore, toujours selon la grille de critères qu'elle se sera donnée (voir recommandations 11 et 20), la pertinence de répondre à ces besoins par la création de nouveaux programmes, y compris un programme de formation d'infirmières praticiennes et d'infirmiers praticiens. »

Recommandation 33 :

« Que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires explore la possibilité d'offres de formation multidisciplinaire en santé à partir de partenariats entre les unités académiques internes d'une part, et à partir des partenariats avec le milieu et des institutions d'ailleurs d'autre part. »

Recommandation 34 :

« Que l'Université de Moncton fasse de la thématique de la santé, en particulier de la santé communautaire, un créneau prioritaire de développement en matière d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité. »

Recommandation 35 :

« Que l'éducation permanente devienne un axe de développement de manière à intensifier les efforts en formation continue dans les prochaines décennies. »

Recommandation 36 :

« Que l'Université approuve le principe d'une unité d'éducation permanente autonome et autofinancée, tel que le propose le Comité de travail sur l'éducation permanente, mais que cette approbation ne vaille que pour les cours non crédités, à moins d'une entente à cet effet sur les modalités de gestion des programmes réguliers entre les facultés concernées. »

Recommandation 37 :

« Que l'Université de Moncton fasse des études acadiennes un axe de développement. »

Recommandation 38 :

« Que l'Université renforce le fonds de dotation consacré aux études acadiennes afin de permettre à la Chaire d'études acadiennes et au Centre d'études acadiennes de se développer pleinement. »

Recommandation 39 :

« Que l'Université de Moncton envisage la création d'un institut de recherche chapeautant les activités en études acadiennes. »

Recommandation 40 :

« Que l'Université de Moncton étudie sérieusement la possibilité d'offrir une maîtrise en études acadiennes.»

Recommandation 41 :

« Que l'Université de Moncton, après une évaluation rigoureuse à la fois des forces existantes dans les secteurs de recherche et des conjonctures qui s'y rapportent, choisisse un nombre limité de domaines de recherche pouvant être reconnus comme prioritaires. »

Recommandation 42 :

« Que l'Université consacre la plupart de ses fonds de recherche, quelle qu'en soit la source, au développement des domaines qu'elle aura définis comme prioritaires. »

Recommandation 43 :

« Que l'Université fasse un effort systématique visant à augmenter le nombre de ses chaires de recherche, surtout dans les domaines de recherche qu'elle aura définis comme prioritaires. »

Recommandation 44 :

« Que l'Université maintienne une infrastructure de base pour soutenir les efforts individuels et collectifs des chercheurs et des chercheuses œuvrant dans les secteurs qui ne font pas partie des domaines qu'elle aura définis comme prioritaires. »

Recommandation 45 :

« Que l'Université dresse un plan d'action en vue de renforcer chacun des domaines de recherche qu'elle aura reconnus comme prioritaires. Ce plan devrait porter, notamment, sur le regroupement des forces, l'allocation des ressources, la création de chaires, l'embauche de personnel et le développement de partenariats avec d'autres organismes. »

LE NOM DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

Recommandation 46 :

« Qu'on maintienne le nom de l'Université de Moncton pour désigner l'entité universitaire et ses diverses constituantes. »

Recommandation 47 :

« À moins d'un revirement radical dans l'opinion publique ou de circonstances exceptionnelles, il nous semble judicieux d'inviter l'Université de Moncton à ne reconsidérer la question du nom que s'il y a consensus à la fois en faveur d'un changement de nom et sur le nouveau nom que l'Université devrait adopter. »

Recommandation 48 :

« Que l'Université développe, dans le cadre de sa stratégie de relations publiques, une politique d'affichage favorisant le caractère distinct de ses constituantes. »